



Nouvelle Aquitaine Bordeaux

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché :

Acquisition de chambres climatiques et des prestations associées
(Installation, mise en service et formation)

Date et heure limites de réception des plis : Lundi 17 novembre à 14h00

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	OBJET DE LA PROCEDURE	3
3.	TYPE DE CONSULTATION	3
4.	DÉCOMPOSITION EN TRANCHE ET LOTS.....	3
5.	VARIANTES/PSE	4
6.	DURÉE DU MARCHÉ.....	4
7.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
8.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	4
8.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres	4
8.2.	Pour les parties « candidature » et « Offre »	4
8.3.	Transmission et réception des offres.....	5
	Transmission électronique dématérialisée obligatoire.....	5
7.4.	Appréciation des capacités.....	6
8.5.	Critères d'attribution.....	6
9.	NEGOCIATION	7
10.	MODE DE REGLEMENT	7
11.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :.....	8
12.	VISITES OBLIGATOIRES	8
13.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
14.	LITIGES.....	9

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
UMR BFP
71, avenue Edouard Bourlaux
CS20032
33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex
N° SIRET: 180070039 01274

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence. Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par l'INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCEDURE

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

Acquisition de chambres climatiques et des prestations associées (Installation, mise en service et formation).

Lieu d'exécution des prestations :

INRAE
71 avenue Edouard Bourlaux
33140 Villenave d'Ornon

3. TYPE DE CONSULTATION

Il s'agit d'une procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert (AOO) en application des dispositions des articles L2124-1, L2124-2, de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, et R2124-1, R2124-2, R2161-1, R2161-3, et R2161-5, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 modifié portant partie réglementaire du Code de la Commande publique.

Le présent marché est un marché à prix global et forfaitaire.

4. DÉCOMPOSITION EN TRANCHE ET LOTS

Les prestations se décomposent en 3 lots :

Lot N°1	Chambre climatique cerisier
Lot N°2	Chambre phytotronique de 4m ²
Lot N°3	Chambre phytotronique de 10m ²

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

5. VARIANTES/PSE

Les variantes ne sont pas admises.

Le marché ne comporte pas Prestations Supplémentaires (PSE).

6. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de la notification du marché au titulaire (accusé de réception), et jusqu'à l'admission des prestations.

7. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

8. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

8.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre sera entièrement rédigée en langue française.

L'offre sera exprimées en EURO.

8.2. Pour les parties « candidature » et « Offre »

Vous trouverez le dossier à télécharger sur la PLACE (DCE)

Ce dossier est constitué de :

- L'acte d'engagement ;
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- La lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1) (**Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019**) ;
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) (**Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023**)

Pièces à produire pour la candidature

- La lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1) (**Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019**) ;
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) (**Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019**)
- Une liste des principales livraisons effectuées (matériel semblable au matériel proposé) ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pièces à produire pour l'**attribution**

- Attestation de régularité sociale émise par l'URSSAF, datant de moins de 6 mois;

- Attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois.
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- Attestation d'assurance assurance de responsabilité civile en cours de validité ;
- En cas de redressement judiciaire copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois, ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM (Registre des Métiers), ou à défaut un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente, ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).
- Tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (Joindre en annexe du DC2 un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat de la ou des Personne(s) physique(s), extrait Kbis ou pièce justificative équivalente comme par exemple pouvoir, délégation de signature etc.).
- RIB ;
- La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

Pièces à produire pour l'offre

- Un devis détaillé valant Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) qui sera annexé au marché (annexe de l'AE);
- Fiches techniques ;
- Mémoire technique comportant notamment les éléments suivants :
- La technique de diffusion de l'air dans la chambre
 - o La technique de diffusion de l'air dans la chambre
 - o La technique choisie pour le refroidissement et le chauffage
 - o Les différentes caractéristiques de l'automate et le détail des fonctions des programmes
 - o La marque, modèle, spectre des LED et une cartographie d'intensité lumineuse (sauf lot 1)
- Tout document technique détaillant l'offre ;

8.3. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt **d'un pli, l'INRAE recommande l'ouverture d'un ticket** au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet **d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par** le candidat.

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : **La signature électronique n'est pas requise.**

7.4. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 8.1.1).

8.5. Critères d'attribution

La proposition technique doit répondre aux exigences, contraintes et prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

CRITERE LOT1

Critère	Pondération	Sous-critère	Pondération
<u>Critère 1 :</u> Prix	30%	Analysé sur le prix global et forfaitaire	30%
<u>Critère 2 :</u> Valeur technique	65%	<u>Sous-critère 1</u> : climat. <ul style="list-style-type: none">▪ Gamme de température et d'hygrométrie (22%)▪ Diffusion de l'air et homogénéité (22%)▪ Programmation (21%)	65%

<u>Critère 3 :</u> Critère de performance développement durable	5%	<u>Sous-critère 1</u> : Coût énergétique en fonctionnement (2%)	5%
		<u>Sous-critère 2</u> : Impact environnemental des livraisons et gestion des déchets (3%)	

CRITERE LOT2 ET LOT3

Critère	Pondération	Sous-critère	Pondération
<u>Critère 1 :</u> Prix	30%	Analysé sur le prix global et forfaitaire	30%
<u>Critère 2 :</u> Valeur technique	65%	<u>Sous-critère 1</u> : climat. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gamme de température et d'hygrométrie (10%) ▪ Diffusion de l'air et homogénéité (10%) ▪ Programmation (10%) <u>Sous-critère 2</u> : Eclairage photosynthétique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Spectre (15%) ▪ Intensité (10%) ▪ Programmation (10%) 	35%
<u>Critère 3 :</u> Critère de performance développement durable	5%	<u>Sous-critère 1</u> : Coût énergétique en fonctionnement (2%) <u>Sous-critère 2</u> : Impact environnemental des livraisons et gestion des déchets (3%)	5%

9. NEGOCIATION

Sans objet.

10. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à l'INRAE. L'INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

12. VISITES OBLIGATOIRES

La remise des offres est subordonnée à une visite obligatoire des lieux d'exécution afin de prendre connaissance de l'état des lieux, des sujétions qu'il peut entraîner et des possibilités d'accès. Un récépissé de visite est transmis dans le DCE, ce récépissé devra être impérativement joint à l'offre faute de quoi l'offre du candidat sera rejetée.

Les candidats devront s'inscrire pour effectuer la visite auprès de :

- LOT 1 : Chambre climatique cerisier

Contact :

Aurélie PASTOR / 06.16.10.36.89

aurelie.pastor@inrae.fr

- LOT 2 : Chambre phytotronique de 4m²

Contact :

Daniel JUST / 06.16.13.90.70

daniel.just@inrae.fr

- LOT3 : Chambre phytotronique de 10m²

Contact :

Daniel JUST / 06.16.13.90.70

daniel.just@inrae.fr

Attention le candidat devra fournir un récépissé pour chaque lot.

Il est précisé que la visite des locaux devra obligatoirement être effectuée aux jours et horaires suivants :

Mercredi 22 octobre 2025 et

Jeudi 23 octobre 2025

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser à l'INRAE : sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE), <https://www.marches-publics.gouv.fr>

14. LITIGES

En cas de différend né à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable à leur litige.

A défaut d'accord, le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent.

Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet CS 21490
33063 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
URL : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Établi à Villenave d'Ornon, le 13/10/2025